POUVOIR ADJUCATEUR :

COMMUNE DE SAMOREAU (77210)

Département de Seine & Marne

OPERATION :

La Grange Aux Dîmes - TRANSFORMATION du dojo en office

BUREAU D'INGENIERIE :

Société CERBA
185 rue Robert Schuman
Z.A. "Les Uselles"
77350 LE MEE SUR SEINE
Tél. 01.64.39.15.62 - Fax. 01.64.39.70.58

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n° :

Entreprise :

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

MAITRE DE L'OUVRAGE : DÉPARTEMENT DE SEINE & MARNE
Commune de SAMOREAU (77710)

OBJET DU MARCHÉ : **La Grange Aux dîmes - TRANSFORMATION du dojo en office**

LOT (S) N° :

DATE DU MARCHÉ :

MONTANT TTC :

IMPUTATION :

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 27 mars 2016.

MAITRISE D'ŒUVRE : SOCIÉTÉ CERBA
185 rue Robert Schuman - ZA "Les Uselles"
77350 LE MÉE SUR SEINE
Tél. 01.64.39.15.62 Fax. 01.64.39.70.58

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 127 du décret 2016-360 du 27 mars 2016.

Monsieur le Maire de la Commune de SAMOREAU (77210)

Comptable Public assignataire des paiements :

Monsieur le Receveur Municipal

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné,
Nous soussignés,

Agissant en mon nom personnel,
Agissant au nom et pour le compte de la Société

Domicilié,
Ayant son Siège Social à

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° :
Inscrit au Répertoire des Métiers sous le n° :
Code d'Activité Économique (APE) :

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,

- et après avoir produit les DC1, DC2 DC7 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) suivant l'article 59 de la directive 2014/24/UE. (1)

(1) (le DUME est une déclaration sur l'honneur qui vise à supprimer l'obligation de produire, par les candidats soumissionnaires à un marché public, un nombre important de certificats et autres documents relatifs aux critères d'exclusion et d'attribution qu'il est possible de produire sur support papier jusqu'au 18 avril 2018) – version téléchargeable : (https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr)

M'engage,
Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous) est notifiée dans un délai de : QUATRE VINGT DIX JOURS (90) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation (R.C.) soit, au plus tard, le : **15 Octobre 2018.**

ARTICLE 2 - PRIX

2 - 1 - Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.A.P.
Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

en €UROS

Montant total HT …….

T.V.A. au taux de 20 % ……..

Montant TVA incluse ……..….

(en lettres)

2 - 2 - Montant sous traité

2.2.1. Montant sous traité désigné au marché.

Les annexes n° au présent Acte d'Engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous traitants payés directement : Le montant des prestations sous traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, de la créance que le sous traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter, conformément à ces annexes est de :

en €UROS

Prix hors T.V.A. ……..

T.V.A. au taux de 20 % ..

Montant TVA incluse …..

(en chiffres)

..... (en lettres)

2.2.2. - Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après, indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder

Nature de la Prestation En €UROS	**Montant hors TVA**	**Montant de la TVA**	**Montant TVA incluse**
TOTAL			

2 - 3 - Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder, est ainsi de : €UROS ( ) TVA incluse.

ARTICLE 3 – DELAIS D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés dans le délai **de sept mois (7) mois** à compter de la date fixée par l'Ordre de Service qui prescrira leur démarrage.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3 - 3 - du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
Le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit,

- Du compte ouvert au nom de :
- Sous le numéro
- Code Banque
- Code Guichet :
- Clé RIB :
- à l'établissement :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie

à mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber,

ses torts exclusifs, que la Société pour laquelle,

que le groupement d'Intérêt Économique pour lequel,

j'interviens ne tombe pas,

leurs torts exclusifs, que les Sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas,

(rayer la mention inutile)

- sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978
- sous le coup des interdictions visées à l'article 55 du décret 2016-360 du 27/03/2016 ;
- sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé :

a) avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels il sont rattachés.
b) sans le concours de salarié. (rayer la mention inutile)

Fait en un seul original,
à le,

Mention (s) manuscrite (s)

"Lu et approuvé"

Signature (s) de l'(des) Entrepreneur (s)

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

A Le
La personne responsable du marché,

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché,

Le,

L'entrepreneur,

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

Le (date de réception de l'avis)

Le personne responsable du marché,

ANNEXE à L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS TRAITANCE

Demande d'Acceptation d'un sous traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance [1]

MARCHÉ :

- Titulaire
- Objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES :

- Nature
- Montant TVA comprise

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la Société

- Numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- Numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers,
- Adresse,
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

CONDITIONS de PAIEMENT DU CONTRAT de SOUS-TRAITANCE :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes

- date (ou mois) d'établissement des prix
- Modalité de variation des prix
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses,

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles 133 à 137 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 : Monsieur le Maire de la Commune
- Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Receveur Municipal

La Personne responsable du marché, L'entrepreneur, Le Mandataire,

---

[1] Pièces jointes : Déclaration (en deux exemplaires) du sous traitant concerné, attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'art. 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78.753 du 17 Juillet 1978